29e ANNEE N° 2406 PARAIT LE SAMEDI 22 NOVEMBRE 1913

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0.20

Commerciales (la ligne).....0.15

Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LE DRAME DE CHATEAU-ARNOUX

Un homme trouvé mort chez lui. — Crime ou suicide — Enquête judiciaire. — Arrestation de la femme de la victime

Décidement le canton de Sisteron s'illustre par le nombre d'assassinats ou morts violentes qui se sont produits sur son territoire depuis une dizaine d'années.

Sans remonter au crime de la Nuirie, à 3 km. de Sisteron, où trois vieillards furent assassinés, nous relevons un assassinat sur la route de Ribiers, dont la victime fut un nommé Latil, crimes restés impunis ; puis vient celui de Fillières, près Volonne, où un romanichel fut tué par un de ses congénérés, puis voici le fratricide de Beaudument ; puis la découverte d'un homme mort au dessous des remparts de l'aire St Jaume, cette mort fut cataloguée comme mort accidentelle ; plus près de nous, voici le meurtre de Dusserre, commis par Olive et Blanc ; puis la mort d'un homme à Monfort qui fut tué à coups de pierre; l'attentat du chef de gare de Peipin, dont l'accusé fut acquitté et aujourd'hui c'est à quelques kilomètres qu'un horrible drame s'est déroulé et où un chef de famille très estimé et laborieux trouve la mort dans des circonstances encore inexpliquées.

Voilà une lugubre nomenclature qui aureole notre canton cependant habité par une population laborieuse et pas turbulente, c'est ce qui rend assez inexplicables les meurtres ci-dessus relatés.

A CHATEAU-ARNOUX

Un drame dont les circonstances sont mystérieuses s'est déroulé dans la nuit du 15 au 16 novembre dernier dans la petite commune de Château-Arnoux, causant la mort d'un homme, M. Aillaud, qui jouissait de l'estime générale et bien connu dans la région où il représentait la Maison Deschamps.

Communiqué par *Le Petit Marseillais*

CHATEAU-ARNOUX. — La croix indique la maison où à eu lieu le crime.

La famille de la victime

Originaire de l'Escale, M. Ailhaud était âgé de 48 ans, il avait épousé une jeune fille de Sisteron, Mlle Richaud Pauline, et avait pendant quelque temps exercé la profession de cordonnier dans notre ville

Il y a une douzaine d'années, le ménage, qui était trés uni, alla s'installer à Château-Arnoux et prit un café situé sur la place du village, connu sous le nom de « Café de France ».

Plusieurs enfants naquirent de cette union : Sabin, âgé de 18 ans, qui fut pendant 2 ans occupé à Sisteron en qualité d'apprenti patissier chez M. Brouchon, aujourd'hui embarqué comme cuisinier sur un bâtiment de la marine marchande ; Louise, âgée de 15 ans, pensionnaire à l'école supérieure de notre ville, et enfin Fritz, âgé de 9 ans, vivant avec ses parents et qui, on le verra, fût mêlé aux péripéties angoissantes d'un drame tragique qui frappe aujourd'hui cruellement cette famille dont le chef vient de disparaître.

Afin de subvenir aux besoins de ses nouvelles charges, M. Aillaud s'était assuré la représentation commerciale de la Maison Deschamps, et on se rappelle l'avoir rencontré par tous les temps, poussant sa petite cariole et offrant par les hameaux et campagnes les produits du Planteur de Caïffa.

Aimant beaucoup ses enfants, Aillaud était un courageux, et quoique pénible fut la besogne, il n'en continuait pas moins son accomplissement, car le produit de son travail lui permettait d'élever honorablement sa petite famille, trouvant là la récompense de son dur labeur.

L'Inculpée

Pendant ses absences journalières — car Aillaud partait presque chaque jour — la direction du café était confiée à sa femme. mais, à l'oposé de son mari, Pauline Richaud ne jouissait guère de la sympathie générale ; aussi, rares étaient les consommateurs qui composaient la clientèle de l'établissement et. d'après les dires de certains, la conduite de Mme Aillaud n'était pas exempte de tout reproche.

On le voit, le souci de la maison reposait sur la tête du père de famille qui trouvait dans son occupation régulière l'accomplissement d'un devoir sacré et peut être !... un diversion salutaire pour son esprit et sa conscience d'honnête homme.

L'état des lieux. — La maison du drame

La maison qu'occupait le ménage Aillaud est composée d'un rez de chaussée comprenant le café et ses dépendances, et de deux étages dont l'entrée s'effectue par un balcon ; les appartements supérieurs ne communiquent pas avec le rez de chaussée ; ces appartements sont occupés l'été par Mme Ricard qui chaque année vient passer quelques mois à Château-Arnoux. La maison était donc déserte et habitée seulement par les époux Aillaud dont les appartements se composaient de deux pièces situées au fond du rez-de-chaussée.

Deux portes donnent accès à cette partie de la maison, la porte du café et celle de la cuisine. C'est par le café qu'on a accès — ce fait a son importance — dans les appartements. La première pièce est celle de la femme; la seconde, prenant jour sur une ruelle où se trouvaient deux lits, séparés par une armoire, c'est la chambre du père, où, à côté de son plus jeune enfant, il trouva une mort si tragique et qu'il n'occupait que depuis trois jours.

Le Drame

Samedi soir, comme il est d'usage, les établissements sont fermés à 11 heures. Dès ce moment, la tranquilité la plus parfaite règne dans le village uniquement habité par une population laborieuse. La nuit était sereine, une nuit d'automne, qu'éclairait parfaitement la lune dans sa splendeur. La place était déserte et seul, le bruissement de la fontaine troublait le recueillement de la nature.

Sur la place même, une voiture de forain stationnait, occupée par son propriétaire.

Soudain, alors que la demie de deux heures venait de résonner au donjon, des cris retentissent dans le silence de la nuit. Au secours ! A moi ! Venez vite !... L'alerte est donnée et à peine vêtus, les voisins accourent prêts à porter assistance. La porte du café Aillaud est ouverte ! La femme est là, on accourt, et à la lumière vacillante d'une bougie un spectacle poignant s'offre à la vue des premiers témoins. Dans sa chambre Aillaud est étendu de tout son long, la tempe trouée par une balle. La mort avait fait son œuvre,

Après le premier moment d'émotion passé et la gendarmerie prévenue, on contaste le désordre qui règne dans la pièce et l'arme homicide, un revolver appartenant à la victime, fut retrouvé sur la commode.

Dans la salle du café, un buffet avait également été bousculé, et le linge répandu ça et là ; parmi ce fouillis, un portemonaie gît, ouvert, complètement vide.

Le vol était-il le mobile du crime ?... Questionnée à ce sujet. la veuve répondit en sanglotant : voyez ce qu'ils ont fait ; on m'a aussi volée, et, aux yeux des personnes présentes, cette hypothèse avait quelque vraisemblance car d'après les indications de la femme Ailhaud, le coupable se serait introduit dans la maison par le vasistas surmontant la porte du café et qui effectivement était entr'ouvert ; à défaut encore, il aurait pu par cette ouverture lever le loqueteau qui fermait à lui seul la porte de l'établissement qu'on avait trouvée ouverte, car le coupable aurait fuit ! Cette version, donnée par la femme de la victime paraissait logique et les circonstances qui avaient précédé le crime écartaient d'elle même l'idée du suicide qui avait d'abord été envisagée.

Mais, la gendarmerie arrivée sur les lieux commençait une enquête sommaire et ne laissait rien toucher à l'état des choses en attendant le parquet de Sisteron prévenu.

L'Enquête

C'est vers 8 heures qu'une voiture automobile amenait de Sisteron M. Leris, juge d'instruction, qu'accompagnaient M. Delanglade, procureur de la République et M. le lieutenant de gendarmerie, venant procéder aux constatations et recueillir les premiers éléments de l'enquête.

A leur arrivé, les membres du Parquet pénétrèrent dans la chambre tragique. Au pied de son lit, la victime était étendue, vêtue seulement de la chemise et des bas qu'il quittait d'habitude chaque soir. Le revolver fut retrouvé sur la commode, et dans l'appartement occupé par l'infortuné, aucun indice ne fut retrouvé pouvant donner d'indication utile.

Dans la salle du café des recherches furent effectuées et, questionnée sur le désordre de cette pièce, la femme attribua au vol les causes de l'assassinat de son mari.

De son côté l'enfant, fut interrogé, après avoir été réveillé par le coup de feu, sa mère accourut à ses cris, et pour calmer sa frayeur, lui assura que le bruit venait de dehors, puis fermant les rideaux de son petit lit, courut appeler au secours.

Dans la journée de dimanche, M. Leris interrogea plusieurs personnes et notamment les premiers témoins accourus aux appels de Pauline Richaud Aucune indication ne put permettre au juge d'instruction d'étayer solidement les bases de son enquête lorsque dans la soirée, une déclaration plus importante vint jeter un peu de clarté dans l'obscurité de cette affaire : M. Trezène, rentrait chez lui, à une heure du matin lorsqu'il aperçut, en passant devant le Café de France. de la lumière dans la cuisine. Ce dernier, quoique ce fait fut anormal, n'y prêta aucune importance et ce n'est que lorsqu'il apprit le drame qu'il résolut de faire sa déclaration au juge d'instruction.

D'autre part, une femme étant venue à la fontaine peu après minuit, remarqua également de la lumière dans cette pièce.

Interrogée à plusieurs reprises, la femme Aillaud entoura ses réponses de reticences et devant ses contradictions et son attitude, M. Leris n'hésita pas à délivrer contre elle un mandat d'arrestation. L'inculpée fut donc dirigée sur la Maison d'arrêt de Sisteron accompagnée dans le trajet de son domicile à la gare des cris de la population du pays qui voyait déjà en elle, l'auteur sinon l'instigatrice d'un crime que sa culpabilité rendrait abominable.

Notre enquête

A la suite des circonstances étranges qui entourent ce drame, qui, malgré tout, demeure mystérieux. nous nous sommes de nouveau rendu mardi sur les lieux afin d'obtenir des renseignements complémentaires. A cette heure de l'après-midi, les travailleurs ont repris leurs occupations journalières et seuls, quelques petits groupes, se trouvent dans les environs de la maison du drame, car l'arrivée d'un inspecteur de la sûreté était attendu depuis le matin.

Après avoir eu avec M. le brigadier de gendarmerie une longue conférence, et accompagnés du Maire, ces Messiers arrivent et vont procéder sur place à une visite minutieuse des lieux et examiner si, comme l'indique l'inculpée il a été possible de pénétrer ou d'ouvrir la porte par le vasistas. Cette opération paraît impossible et la présence sur l'imposte de poussières anciennes et de mouches mortes détruit le doute qui pourrait subsister sur ce point.

A ce moment apparaît le jeune Fritz qui s'avance vers une femme en deuil, une sœur du défunt qui, habitant Marseille, fut informée du drame par la lecture des journaux. Elle reçut le pauvre enfant dans ses bras et s'écria « Mon pauvre enfant, que vas-tu devenir. » Cette scène émouvante arrache des larmes à tous les assistants encore sous l'effet de la tragédie de la veille.

Dans le pays, la version du suicide qui paraissait s'accréditer est aujourd'hui discutée. Divers comptes rendus le rendaient probable en faisant préférer l'assassinat pour sauvegarder l'honneur de la famille, aucun doute ne paraît permis, car la mère accusée de ce crime, les rôles sont renversés, et devant l'importance de cette accusation le silence d'une mère qui se dévoue n'est plus possible.

Un cruel dilemme se pose. Y a-t-il crime? Peut-être ?... mais ici apparait le mystère, et la personnalité de la femme revient logiquement au devant de cette version. Qui est coupable ? La solution se résume en deux hypothèses. A-t on pu pénétrer par le vasistas. En ce cas, le vol devient le mobile de l'odieux forfait et la mère a le devoir d'aider la justice dans ses recherches et lui faciliter l'arrestation du coupable.

Mais quelle était cette lumière inusitée qui dès minuit éclairait l'intérieur de la maison. Qui à cette heure s'y trouvait puisque fermée à 11 heures. Peu après minuit l'établissement est plongé dans l'obscurité. Puis une lampe est allumée, donc, quelqu'un se trouve dans la cuisine éclairée. Intérrogee, la femme ignore ce fait quoiqu'une fenêtre de sa chambre communique avec cette pièce.

M. Trezène à une heure aperçoit encore la lumière, et ce n'est qu'à 2 h. 30 que l'alerte est donnée et le drame découvert.

La clé du mystère est là.

D'autre part, le chien de la maison qui contrairement à son habitude disparaît pendant trois nuits consécutives intrigue à un point élevé l'opinion publique qui trouve dans le fait un coïncidence très étrange.

A l'Instruction

Depuis son transfert à la Maison d'arrêt, l'inculpée s'est réfugiée dans un mutisme complet et a été placée au secret le plus absolue. De plus, elle a déclarée ne vouloir parler qu'en présence d'un avocat qu'à l'heure actuelle elle n'a pas choisie. L'instruction suit son cours mais paraît ne pas avoir fait un pas décisif. De concert avec M. Leris, juge d'instruction, deux inspecteurs de la Sûreté s'efforcent de découvrir la vérité et ne négligent pas leur peine pour aboutir enfin à un résultat quel qu'il soit.

G. C.

© VILLE DE SISTERON

A méditer

Il y a quelques jours à peine, M. Poincaré, président de la République, présidait à Paris un Congrès de Maires, et, dans un admirable discours prononcé à cette occasion dont les journaux parisiens nous ont apporté la teneur nous relevons le passage suivant que nous livrons à la méditation de notre conseil municipal.

. . . . . .

« *Donner à la ville qu'on habite et qu'on aime une meilleure hygiène, des eaux plus pures, des rues plus larges, des communications plus aisées; y développer l'activité, le travail et le bien-être; y multiplier les institutions de bienfaisance; y perfectionner l'installation des écoles ou des hôpitaux; y conserver les souvenirs du passé et y léguer à l'avenir un peu de beauté nouvelle, c'est une entreprise glorieuse, faite pour tenter l'intelligence et le cœur des bons citoyens que vous êtes. Et lorsque vous avec accompli tout ou partie de cette tâche, vous avez le droit de vous dire qu'en servant votre cité, vous avez bien mérité de la patrie elle-même.* »

Certes, s'il fallait que notre C.M. réalise tous ces travaux, même pendant deux législatures, il accomplirait un travail digne d'Hercule; nous nous contenterons de moins, s'il voulait seulement accomplir dans le même laps de temps, une partie de ces modifications nécessaires à l'essor d'une ville, que leur signale notre Président.

NOTES SUR LES ETUDIANTES

On a bien essayé de rapprocher les étudiantes. D'abord les maisons qui, comprenant que la solidarité est pour des femmes une non valeur, répètent à satiété le mot famille et ses dérivés.

De plus, divers groupements existent qui ont pour but de rapprocher leur adhérentes plus encore que de faciliter leurs études. — Mutualité Maintenon par exemple; ou leur vie matérielle — comme l'Association générale des étudiantes, pour ne citer que celle-ci, la plus importante, encore que la dernière venue.

Mais ces tentatives échouent lamentablement. Les membres actifs s'affilient pour des raisons individuelles et pratiques et persistent à s'ignorer. Ces unions ne réussissent du reste qu'auprès d'une minorité; l'A. G. des étudiantes admet les étrangères : sur trois mille étudiantes de toutes races établies à Paris, elle n'en a pas trois cents d'inscrites sur ses registres, et encore dix ou douze peut-être se connaissent antrement que de vue.

Les études entreprises par ces jeunes filles sont longues et coûteuses, et toutes ne sont pas très fortunées.

Il ne faut pourtant rien exagérer. Le cas de l'étudiante qui couche dans une soupente et vit avec trente sous par jour existe malheureusement, mais il est rare. C'est une exception pénible, douloureuse, mais c'est une exception.

La plupart du temps, comme leurs camarades masculins, les étudiantes reçoivent de leur famille une rente mensuelle plus ou moins élevée. Certaines sont obligées de l'augmenter, d'autres de s'entretenir presque complètement.

Elles y parviennent; car elles savent vivre de peu et, au besoin, travailler double; mener de front leur labeur d'écolière et une occupation quelconque, toujours intellectuelle par exemple.

Les unes donnent des leçons, d'autres trouvent des travaux de secrétaires ou de traducteurs. Plusieurs font des cours acceptent des places au pair, ou à peine rétribuées, dans des pensions ou des familles.

Une chose est à déplorer. On profite de l'inexpérience de ces adolescentes et de la nécessité où elles sont de gagner quelque argent. On leur offre des situations dérisoires, des emplois où, pour six ou buit heures prises chaque jour, elles auront quatre vingts francs par mois. Les personnes même qui ont mission de les aider les abusent parfois. Il en est, et la chose est authentique, qui ont donné, pendant des mois, moyennant quarante sous, des répétitions payées cinq francs à l'intermédiaire.

Bah! les étudiantes sont jeunes, vaillantes, énergiques; confiantes dans l'avenir, elles acceptent le présent comme un provisoire.

Chaque année les voit arriver plus nombreuses, dès la réouverture des cours et des facultés! Elles sont riches d'espoir et de courage, pleines d'ardeur, prêtes à vaincre.

Et elles s'estiment heureuses, ayant foi dans le succès, et possédant déjà ce bien si précieux à vingt ans : l'indépendance !!!...

QUELQUES TYPES

Dix huit ans à peine, et des cheveux nattés retombant dans le dos, jupe courte, col droit et canotier de toile cirée épinglé à la diable, Charlotte est le type rêvé des produits universitaires. Elle est régulière, appliquée, méthodique, douée d'bne mémoire assez puissante pour lui tenir lieu d'intelligence réelle.

N'ayant pas encore rejeté les habitudes de potache prises en dix ans d'internat, elle potine volontiers, couvre ses livres et orne ses cahiers de titres en belle ronde. Révérant Kant, Gréard, les classiques du grand siècle et son professeur de littérature, Charlotte ne peut manquer d'aller loin dans la voie des concours et sera un jour inscrite au Livre d'Or du Lycée qu'elle fréquente.

* * *

Abigaïl représente dans toute son horreur le type de la Juive laide. Petite, grosse, boudinée, luisante de graisse et de malpropreté; acharnée comme une pieuvre, arriviste comme un député, prête à tuer tous les mandarins de la Chine pour obtenir un diplôme brillant ou s'assurer un traitement de deux cents francs par mois.

* * *

Louise a vingt ans, et bien que française, une éducation toute germanique. Sa jeunesse s'est écoulée dans un pensionnat d'outre-Rhin où elle fut institutrice, et elle en a rapporté des vues spéciales sur l'éducation et la politique.

Son rêve serait de voir l'Etat souverain réglementer tout, aussi bien la toilette des enfants que l'heure du coucher des citoyens ou la forme du gouvernement.

Néanmoins, ayant eu de nombreux parents plus ou moins décorés sous la Commune et fusillés ensuite, elle a gardé un goût très vif pour les manifestations socialistes, le théâtre déclamatoire et les romans de Gorki.

Type déformé de la vierge forte, elle se masculinise et s'enlaidit à plaisir, s'habille mal de parti pris, manque de goût par principe.

D'une activité débordante, elle s'occupe avidement de toutes les œuvres de solidarité qu'elle peut découvrir, depuis l'A. G. des étudiantes jusqu'aux cours d'adultes de l'Hôtel de Ville.

* * *

Germaine fait sa troisième année de médecine et est externe de l'Hôtel-Dieu.

Habitant une maison d'étudiantes, elle a de nombreuses camarades pour qui elle « pose » un peu, cherchant à scandaliser. Ainsi elle exhibe volontiers le squelette qui sert à ses études ou sa blouse tachée de sang, expose à grand renfort de termes techniques les cures à l'iode du docteur Reclus ou les théories gynécologiques du professeur Pinard, émaille sa conversation de mots d'argot recueillis à la Faculté.

Misanthrope farouche, peut-être parce qu'elle coudoie trop d'hommes, c'est une enragée féministe, sans ridicules d'ailleurs, un solide bon sens l'en préservant.

Sa profession ne l'empêche pas de rester très femme, Germaine ne bronchera pas devant une amputation, mais elle garde une sensibilité très fraîche, toujours prête à frémir et à s'apitoyer.

(A suivre).

PAULE BASSAC.

Une Vie Nouvelle

Asthmatiques dont la vie n'est qu'un long martyre, employez, sans hésiter la Poudre Louis Legras. En moins d'une minute, cette merveilleuse Poudre, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme les plus violents accès d'asthme, catarrhe oppression, toux de vieilles bronchites. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Chronique Locale

SISTERON

La réforme électorale.— La Chambre des Députés a adopté par 333 voix contre 225 l'ensemble du projet de la réforme.

Le vote de nos représentants se répartit ainsi qu'il suit :

On voté contre : MM. Andrieux, Joly.

Ont voté pour : MM. Deloncle, Honnorat, Reinach.

Notons qu'au scrutin du 10 juillet 1912 la représentation des minorités par le quotient avait obtenu 339 suffrages contre 217 ; la majorité a donc diminuée de 14 voix. Le Sénat avait d'ailleurs refusé d'adopter pareille loi et M. Peytral fit voter sa motion adoptant le scrutin pur et simple. Le cabinet Briand fut renversé sur cette question.

Il n'y a donc pas trop à s'échauffer la bile à propos du vote émis plus haut. La réforme électorale n'est pas encore faite car le Sénat veille, *cavéant consules*, et probablement les sénateurs rejetteront bien loin cette réforme boiteuse que, pas plus que ceux qui l'ont votée, les électeurs ne comprennent.

Il y aura encore des beaux jours pour le scrutin d'arrondissement et il est presque certain que nous voterons encore pour 5 députés au lieu de 3, comme le veut la réforme.

Nos hôtes. — Cette semaine est arrivé dans notre ville M. Toucas Massillon, secrétaire de M. Andrieux, député de Forcalquier.

L'approche des élections législatives n'est peut-être pas étrangère à la venue de M. Toucas Massillon ; c'est du moins ce que nous supposons.

Casino-Cinéma. — A la grande joie de voir défiler ce soir au Casino les jolis films du cinéma « Le Rêve » vient s'ajouter le plaisir d'entendre deux virtuoses du Piston, MM. Roman et Lavy, musiciens distingués qui rehausseront, par leur talent, le charme de cette soirée.

Footbal. — Dimanche à 2 h. au parc de la maisonnette séance d'entraînement. Cet avis tient lieu de convocation.

Avis. — La personne qui adresse les journaux locaux à Vierzon (Cher) est priée de compléter l'adresse, ceux-ci nous faisant retour faute d'indication de numéro de rue.

On désire acheter le 2e volume de l'*Histoire de Sisteron*. Faire offre au bureau du journal, 25, rue Droite.

A nos lecteurs. — Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que la maison

CONCHY ET JUSTET

Avenue de la gare et Rue Droite

— SISTERON —

bien connue dans la région pour sa compétence mécanique vient d'organiser la location d'automobiles comme complément à son industrie.

En outre des voitures confortables à 4 et 6 places, la maison **Conchy** et **Justet** met en location des voitures pour le transport économique d'un seul voyageur au prix de 0,25 c. le kilomètre

On peut dores et déjà s'adresser soit Avenue de la gare, soit rue Droite

ETAT-CIVIL

du 14 au 21 novembre 1913

NAISSANCES

Tourniaire Gabrielle-Pauline-Louise, rue Notre-Dame.

MARIAGES

DÉCÈS

Néant

Huile d'Olive de Pays

garantie pure à l'analyse

HUILES DE TABLE ET DE FRITURE

Prix très réduits. Echantillons franco

Représentants sont demandés

Jean MONTAGNIER, propriétaire-fabricant, **Manosque**

Etude de Me **Charles BONTOUX**

Licencié en Droit, Avoué

à **Sisteron** (Basses-Alpes)

EXTRAIT

d'un

JUGEMENT DE SÉPARATION DE BIENS

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal Civil de Sisteron le dix-huit novembre mil neuf cent treize, enregistré, entre Madame Emilie **Chamberland**, sans profession, épouse de Monsieur **André** Louis, ouvrier boulanger à Volonne.

Il appert que Madame Emilie Chamberland a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné, à Sisteron, le vingt novembre mil neuf cent treize.

C. BONTOUX.

Etude de Me Félix **THÉLÈNE**

AVOCAT-AVOUÉ

58, Rue Droite, à **Sisteron** (B.-A.)

EXTRAIT

d'un jugement de Divorce

D'un jugement contradictoire, rendu sur opposition à un jugement par défaut du cinq Décembre mil-neuf-cent-onze, par le Tribunal civil de première instance de Sisteron le vingt-quatre Décembre mil-neuf-cent-douze, et confirmé par un **arrêt**, enregistré et signifié, de la deuxième Chambre de la Cour d'Appel d'**Aix**, du dix-huit juillet mil-neuf-cent-treize;

Au profit de la dame **Bertrand** Marguerite, épouse **Turcan** Joseph, sans profession, domiciliée et demeurant à **Marseille**, 327, Boulevard National ;

Contre : Monsieur **Turcan** Joseph, ancien notaire, domicilié et demeurant, autrefois à **Sisteron** et aujourd'hui à **Digne**.

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal confirme le Jugement du cinq Décembre mil-neuf-cent-onze, en ce qu'il prononce le divorce entre les époux **Bertrand-Turcan**, aux torts et griefs du mari.

Pour extrait :

F. THÉLÈNE.

Etude de Me **Louis FARAVEL**,

Huissier à Sisteron.

VENTE

par suite de saisie-exécution

Il sera procédé le **Samedi 29 Novembre 1913**, à **dix** heures du matin, à **Sisteron**, au devant du magasin **PARA**, rue Saunerie, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente de meubles et marchandises consistant en :

Commodes, pendule, reveil matin, glace, formes de colliers, colliers neufs, sellettes, museaux de chien, cordes, cuirs, fouets, grelots, etc...

La vente sera faite au plus offrant enchérisseur, au comptant et il sera perçu le 5 0/0 en sus du prix.

Pour extrait :

Sisteron, le 22 novembre 1913.

L. FARAVEL.

A louer présentement

LES MOULINS A FARINE

de Bevons

et Terres attenantes

S'adresser à Mme Vve TURCAN, chez M. Arnaud, notaire à Digne.

© VILLE DE SISTERON

VILLE DE SISTERON

Adjudication

des

DROITS de PARCAGE

aux Foires et Marchés

Le **dimanche quatorze décembre** mil-neuf-cent-treize à **trois** heures du soir, dans une des salles de la mairie, aura lieu l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur à titre de bail à ferme des **Droits de parcage aux foires et marchés** pour les années 1914, 1915 et 1916.

Mise à prix : Quatre cents francs.

ci..... .....**400** francs

Cautionnement à fournir : **50** frs.

Nul ne sera admis à soumissionner s'il n'est de bonnes vies et mœurs, de nationalité française, de capacités et de solvabilité reconnues.

Le cahier des charges, clauses et conditions de cette adjudication, est déposé au secrétariat de la mairie où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Sisteron, le 25 octobre 1913.

Le Maire,
HENRI GASQUET

ETUDE
de
Me Martial MASSOT, notaire
à **La Motte-du-Caire** (B-A).

PURGE

d'Hypothèques Légales

Suivant contrat passé devant Me **Martial Massot**, notaire à **La Motte-du-Caire**, le dix-huit Aout mil neuf cent douze, enregistré.

M. Paulin **Prève,** propriétaire et négociant, domicilié et demeurant à La Motte, a vendu à M. Auguste **Garcin**, secrétaire de la commune indigène de Biskra (Algérie), y domicilié et demeurant :

Une **petite parcelle** en nature de labour arrosable, sise et située sur le terroir de la commune de La Motte au quartier de *Rivaïne*, moyennant le prix de deux cent quarante francs, ci. . . . . **240** frs.

Copie collationnée de ce contrat a été déposée au greffe du tribunal civil de Sisteron.

Ce dépôt a été signifié tant à M. le Procureur de la République à Sisteron, qu'à la Dame Thérèse **Margaillan,** épouse du sieur Paulin Prève, vendeur.

La présente insertion a lieu à l'effet de purger la propriété vendue à M. Auguste Garcin par M. Paulin Prève, de toutes hypothèques légales connues ou inconnues et toutes personnes du chef desquels il pourrait être requis inscription sur ladite parcelle seront forcloses faute d'avoir pris inscription dans les délais de la loi conformément aux articles 2193, 2194 et 2195 du Code civil.

Pour extrait :
Signé, MASSOT.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladie de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qui l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on apprécierа le but humanitaire est la conséquence d'un vœu.

Ecrire à M. Vincent 8, place Victor Hugo à Grenoble, qui répondra gratis, franco et par courrier et enverra les indications demandées

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

Hôtel du "Cheval Blanc"
10, Rue d'Aix, MARSEILLE
AUGUSTE FERRAND
propriétaire
Electricité, Téléphone, salle de bains.
Hôtel recommandé et entièrement remis à neuf.
Chambres confortables, prix modérés

MAUX DE DENTS
NEVRALGIES
REFROIDISSEMENTS
guérison prompte par l'**Emplâtre de Ribiers** (H-A). Se trouve en vente à 0,60 c à la pharmacie **Blanc**, suc^r de Ferrand, rue de Provence, Sisteron

---

Une œuvre humanitaire !

La lutte contre

LA HERNIE

Longtemps la hernie fut considérée comme une infirmité dangereuse et *incurable*, beaucoup la regardaient même comme une maladie honteuse alors qu'au contraire elle n'est due, le plus souvent, qu'à un excès de vaillance et qu'elle atteint surtout les hommes les plus forts et les plus courageux

Mais on sait qu'un grand Spécialiste de Paris, **M. A. CLAVERIE**, a trouvé le moyen de réduire à l'impuissance cette malencontreuse et pénible infirmité.

Depuis la récente découverte du renommé Praticien, fruit de trente années d'études et d'expériences, la hernie peut être considérée comme *définitivement vaincue.*

C'est par *millions* que l'on compte les blessés délivrés de leurs souffrances et de leurs inquiétudes grâce au merveilleux Appareil sans Ressort de **M. A. CLAVERIE** et qui ont voué au célèbre Praticien une reconnaissance enthousiaste et émue.

Récemment, le Jury, particulièrement difficile, de l'Exposition de Gand 1913 a décerné les plus hautes récompenses aux créations de **M. A. CLAVERIE** en leur accordant le *Grand Prix* et la *Médaille d'Or.*

Ces merveilleux appareils sont désormais les **seuls** capables de procurer, sans aucune gêne, l'occlusion intégrale de l'ouverture herniaire ainsi que la réduction absolue de la tumeur et d'apporter aux blessés un bien être immédiat en favorisant toutes les chances de *guérison définitive.*

On comprend aisément toute la portée humanitaire d'une telle découverte et l'on s'explique la popularité et la renommée acquises par les appareils perfectionnés de **M. A. CLAVERIE** auprès des nombreux blessés de toutes les contrées auxquels ils ont rendu la vigueur, le bien-être et la joie de vivre.

Aussi, nos lecteurs seront heureux d'apprendre que l'éminent Spécialiste est actuellement de passage dans notre région et nous leur recommandons instamment d'aller lui rendre visite afin de profiter de ses précieux conseils.

Il recevra de 9 heures à 5 heures, à
FORCALQUIEL, Lundi 1er Décembre, Hôtel Lardeyret.
VEYNES, Jeudi 4, Hôtel Dousselin.
MANOSQUE, Samedi 6, Hôtel de la Poste.
DIGNE, Dimanche 7, Hôtel Rémusat.
SISTERON, Lundi 8, Hôtel des Acacias.

« **Traité** de la **Hernie** », des « **Varices** et des « **Affections abdominales** », conseils et renseils et renseignements gratis et discrètement, **A. CLAVERIE**, 234, Faub. Saint Martin, à Paris.

UN PRÊTRE indique gratuitement recettes infaillibles pour guérir *promptement* et *radicalement* **l'Anémie**, mal^ies de l'**Estomac**, du **Foie**, de l'**Intestin**, **Diabète, Albumine**, maux de **Reins**, maladies des **Poumons** et des **Voies respiratoires, Coqueluche.** Ecrire à l'Abbé **LAURET**, Curé d'Ervauville (*Loiret*).

Bulletin Financier

Après avoir débuté soutenu, notre marché est sans animation.

Le 3 0/0 oscille autour de 87.20.

Les Fonds d'Etats étrangers ont une tenue satisfaisante : Extérieure 91.30; Italien 98.20; Serbe 83.05; Turc 88.15.

Banques et Sociétés de crédit sans affaires: Comptoir d'Escompte 1054; Crédit Lyonnais 1687; Société Générale 817; Banco di Roma 108.

Quelque amélioration parmi les valeurs de traction et d'électricité.

Les valeurs industrielles russes restent indécises : Maltzoff 792; Provodnik 565; Toula 1035.

Les valeurs cuprifères sont faibles en raison des nouvelles concernant la grève du Rio, qui cote 1818, et d'une baisse du métal à Londres.

Les valeurs de caoutchouc continuent à être mieux traitées : Malacca 133.50.

Les titres pétrolifères restent animés : Naphte 787; Colombia 2785.

HERNIEUX

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

La hernie devient une infirmité grave si elle n'est pas maintenue dans l'abdomen.

Pourquoi porter un bandage qui fait souffrir et qui laisse glisser la hernie ? Pourquoi exposer sa vie aux pires dangers de l'étranglement lorsque le remède est si près ?

Cela ne doit plus être.

Hernieux, vous avez déjà entendu parler du spécialiste M. Glaser, vous avez entendu vanter ses appareils, pourquoi n'iriez vous pas les essayer ?

Les appareils de M. Glaser sont les plus solides et par ce fait ils sont les moins coûteux; ils se portent jour et nuit sans gêne. Sans ressort et sans sous cuisse, ils maintiennent les cas de hernies les plus tenaces et permettent les travaux les plus pénibles.

20 août 1913.

Monsieur GLASER,

Atteint depuis 15 ans d'une hernie scrotale de la grosseur du poing, qui me faisait horriblement souffrir, je me décidai, après bien des hésitations, à aller vous voir à votre passage à Sisteron, le 4 novembre 1912.

Bien m'en prit, car aujourd'hui, c'est à dire au bout de moins d'un an, je puis dire que je suis complètement guéri.

J'enlève mon appareil, je tousse, ma hernie ne reparaît pas.

Comme marque de reconnaissance je vous autorise, M. Glaser, à publier ma lettre.

ESCLANGON Isidore,
à Sigoyer, par Sisteron (B.-A.)

Que les sceptiques aillent donc essayer pour se convaincre puisque le soulagement est immédiat, la contention radicale et la guérison certaine.

Nous engageons vivement toutes les personnes atteintes de hernies à venir essayer cet appareil de 8 heures du matin à 4 heures du soir, à :

SISTERON, 15 décembre, Hôtel des Acasias.
Manosque, le Jeudi 18 déc., Hôtel des Postes.
Gap Samedi 20 déc., Hôtel des Négociants.
Digne, 21 déc., Hôtel Boyer-Mistre.
Forcalquier, 22 déc., Aôtel des Lys.

La brochure instructive et illustrée sera envoyée *franco* sur demande apressée à M. Glaser, Boulev. Sépastopol, 38, Paris.

Cacao à l'Avoine BASTIDE
déjeuner exquis
fortifiant - Reconstituant
En vente partout. Bien exiger la marque BASTIDE. Se méfier des imitations.

MESDAMES pour *Douleurs, Irrégularités, Suppressions* ou tout **RETARD DES EPOQUES** adressez-vous de préférence *à un pharmacien* qui vous indiquera un produit sérieux et efficace. Ecrire en confiance **LACROIX** ph^ie-spécialiste, Lille (Nord), qui vous enverra tous renseignements.

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

L'eau cosmétique des frères Saint-Joseph est le moyen le plus puissant pour conserver et rétablir la vue; fortifier les yeux et les paupières.
Prix du flacon : 5 francs.

HÉMORROÏDES
prompt soulagement, guérison rapide par
LE VÉRITABLE
ONGUENT CANET-GIRARD
ayant plus de cent années d'existence, est un remède souverain pour la guérison de toutes les *plaies, panaris, furoncles, anthrax, blessures de toutes espèces.* Ce topique excellent a une efficacité incomparable pour la guérison des *tumeurs, excroissances de chair, les abcès et la gangrène.*
Chaque rouleau renferme la manière de l'employer. Pour l'avoir véritable, il faut exiger que chaque rouleau porte la signature ci-contre.
PRIX DU ROULEAU : 2 FR. — FRANCO POSTE : 2 FR. 20.
VÉRITÉ, Pharmacie, 10, Rue de Turenne, Paris.

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?
Si oui, employez
le ROYAL WINDSOR
Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs, Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. Envoi franco du prospectus sur demande. Entrepôt 28, Rue d'Enghien, PARIS.

A LOUER PRESENTEMENT

Ancien Restaurant

MOULLET

en très bon état de propreté, comprenant : tables et une partie des ustensiles de ménage.

Pour renseignements s'adresser à M. Aimé Chauvin, propriétaire à Bourg Reynaud.

L'imprimeur-gérant : Pascal LIFUTIER

PRODUITS ALIMENTAIRES
HYGIÉNIQUES ET DE RÉGIME
du Docteur CHARASSE

Pain de gluten solidifié appelé flute — Longuets diététique Charasse
Longuets Charasse pour albuminuriques — Fluettes gluto-kola
Pates spéciales pour potages aux sels des eaux minérales de Vichy
Pates alimentaires gluto-kola, etc,. etc.

Détail — **DÉPOT RÉGIONAL** — Gros

Confiserie C. BROUCHON, rue Saunerie, Sisteron

FOURNITURES GÉNÉRALES

pour Maçonnerie et Menuiserie

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
BOIS DE TOUTES PROVENANCE

ENGRAIS CHIMIQUES

C. CONIS ET BAILLE

Paul CONIS, successeur

— SISTERON (Basses-Alpes) —

© VILLE DE SISTERON

Automobiles, Cycles, Motocyclettes.

'PEUGEOT'

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

MACHINES A COUDRE

Francis JOURDAN succesr de H. Martel

Rue de Provence — SISTERON — Basses-Alpes

Epicerie-Droguerie Vve A. TURIN

Rue de l'Horloge — SISTERON

Spécialités de Café, Chocolats et Cacaos
Mastic pour le greffage ; Cire à cacheter les bouteilles
Légumes secs ; Morue 1er choix
Sulfate de fer et de cuivre ; Farine de lin ; Moutarde
Parfumerie ; Savons de toilette ; Bois et savon de Panama ; Essences
Alcool de Menthe ; Liqueurs ; Eau des Carmes
Teintures. — Peintures — Antirouille. — Eponges

Bouillies pour le Sulfatage des Vignes

Droguerie Vve TURIN, rue de l'Horloge, Sisteron

ED. RAVOUX,

Grand'Place, 21, SISTERON

OILES ET NOUVEAUTÉS

enne Maison ESTELLON fondée en 1850

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS

Paiement de Coupons,
Ordres de Bourse au comptant,
Souscription aux émissions.

Produits Alimentaires

Hygiéniques et de Régime

pour

DIABÉTIQUES, DYSPEPTIQUES, ALBUMINURIQUES

et personnes souffrant de l'Estomac

TÉLÉPHONE 44-09

F. GIRAUD

124, Avenue Thiers, LYON

Pain mousseline
Flûtes mousseline
Biscottes mousseline
Céréaline au gluten
Céréaline au Cacao
Céréaline à la viande de bœ
Semoules mousseline de gluten
Semoules mousselines torrefiées
Flocons mousseline d'avoine
Flocons mousseline d'orge
Flocons mousseline de lentilles
Farine mousseline torréfiée
Farine mousseline de lentilles
Farine mousseline de haricots verts
Crème mousseline d'avoine
Crème mousseline d'orge
Crème mousseline de riz
Crème mousseline de fèvettes

Petit bananin. — Flocons mousseline haricots et pois verts. — Farine mousseline pois verts. — Crème de banane ; Crème mousseline « Radix », au suc de carotte. — Crème mousseline de pommes reinettes — Crème mousseline d'Epinards. — Crème mousseline de châtaignes.

Les pains et les flûtes se font sans sel pour albuminuriques

La Maison F GIRAUD a obtenu les plus grandes récompenses dans toutes les Expositions où elle a présenté ses produits

Les demander dans toutes les bonnes maisons d'Alimentation
Boulangeries, Epiceries, etc., etc,

EXIGER LA MARQUE

Seule Maison de vente à Sisteron :

Epicerie Centrale F. AUDIBERT, rue Droite, 43

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER, 25, rue Droite, SISTERON

Impressions commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS
CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le gérant. Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON